
Arrondissement d'EPERNAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2020 A 19H15

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt, le 14 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 07 mai 2020

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Daniel GAGNEUR, Dominique HARLIN, Pascal JOBERT, Cédric MATHELIN, Murielle POTEL.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Marie-Line GELARD, Florine TOUPET, Tony CANOT, Marie-Laure SIMONNET et Sabine THIBAUD.

Secrétaire de séance : Stéphanie JOBERT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

DEL 2020.05/020 : Approbation du compte de gestion 2019

Le **conseil municipal**, après s'être fait présenter le budget unique 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les différents chiffres

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL 2020.05/021 : Vote du compte administratif 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 33,

Vu le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Francis GRANZAMY, adjoint au Maire et doyen de l'assemblée, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune, arrêté comme suit :

€uros	Dépenses	Recettes	Résultat N-1	Résultat 2019
Fonctionnement	925 600.81	1 150 693.40	165 166.71	390 259.30
Investissement	937 012.60	1 038 250.46	- 37 606.06	63 631.80
Résultat de clôture :				+ 453 891.10

DEL 2020.05/022 : Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 dans cette même séance, qui présente :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) de : **+ 390 259.30 €**
- un excédent d'investissement de : **+ 63 631.80 €**
- un état des restes à réaliser pour l'investissement de
 - **50 580.00 €** en dépenses
 - **86 390.00 €** en recettes

entraînant un besoin de financement de : **néant €**

DECIDE, sur proposition du maire, d'affecter au budget 2020 le résultat comme suit :

- Au compte **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé : **+ 0.00 €**
- Au compte **002** en recettes, excédent de fonct. reporté : **+ 390 259.30 €**
- Au compte **001** en recettes, excédent d'invest. reporté : **+ 63 631.80 €**

DEL 2020.05/023 : Création deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des espaces verts et de la voirie communale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, pour : 10, contre : 10, abstention : 0;

DECIDE

- Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 18 mai 2020 au 31 décembre 2020.
Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint technique territorial à temps complets pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}.
- Les agents recrutés sur ces emplois à temps complets pourront être amenés, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires,
Les agents recrutés en qualité de non titulaire auront pour fonctions : entretien des espaces verts et de la voirie communale,
- Les agents recrutés en qualité de non titulaire seront rémunérés sur la base de l'échelle C1,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

DEL 2020.05/024 : Subvention comité de Jumelage

Suite à la demande du Comité de jumelage,
Considérant que le Comité de Jumelage n'a pas eu de subvention communale en 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour : 10, contre : 0, abstention : 0, **DECIDE**

- D'attribuer une subvention de 1 500.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020, compte 6574 subvention de fonctionnement aux associations.

Questions diverses :

- Droits de préemption : pas de remarque
Parcelle AI 192, 14 Rue Camille Robert.

Organisation scolaire (rapporteur : Stéphanie JOBERT) :

Nous avons eu 2 réunions avec les Maires du regroupement et de nombreux échanges avec la Directrice du Pôle scolaire pour connaître les intentions de chaque partie (école, municipalité) et savoir s'il était envisageable de réouvrir dans le respect du protocole sanitaire défini par l'éducation nationale. Des questionnaires ont ensuite été envoyés à tous les parents pour leur demander s'ils souhaitaient remettre leurs enfants à l'école et à quels services (garderie matin, soir, mercredi et cantine). Le Pôle a alors réouvert le 11 mai pour le personnel et enseignants puis le 14 mai pour les élèves : 49 enfants reprennent le chemin de l'école (toutes les classes) dont 31 inscrits à la cantine, 11 à la garderie du matin, 10 à la garderie du soir et 11 le mercredi.

L'infirmière scolaire a assisté à la réunion de prérentrée du mardi 12 mai pour vérifier le fonctionnement prévu et les installations mises en place pour le respect des normes sanitaires : l'organisation est conforme au protocole. Il semblerait même que ce soit la meilleure du secteur.

Deux agents sont à risque et ne peuvent donc pas reprendre leur poste. Nous avons donc dû embaucher une personne pour compenser. Le ménage étant plus intense, des heures supplémentaires sont à prévoir.

L'organisation mise en place sera revue fin mai avec l'envoi d'un nouveau questionnaire pour voir si d'autres parents ont besoin à partir du mois de juin.

Pour la cantine, les repas sont réalisés et livrés par le Petit Boursault (offre retenue comparée à celle de M. Boivin du Cheine la Reine et Boucherie Faveaux de Dormans. A noter que Rapid pizzas et le Soleil d'or ne pouvaient pas assurer ce service). Il s'agit de repas froid, livré en individuel. Coût du repas : 7 €, le tarif habituel sera facturé aux familles et la commune prendra en charge la différence (environ 3,50€), ce qui représente environ 300 € /semaine pour l'ensemble des élèves.

Les enfants qui ne sont pas présents à l'école auront toujours des cours en télétravail. Les programmes ne seront sans doute pas achevés à la fin de l'année scolaire mais il y aura des points du programme à valider.

Achat de masques/visières :

La commune a passé en début de la pandémie 10 000 masques chirurgicaux et 2000 masques en tissu par l'intermédiaire de l'Association des Maires de la Marne, ceux-ci devaient être respectivement livrés mi-mai et fin mai, mais la livraison a été repoussée à début juin. Nous avons donc passé des commandes en direct auprès de fournisseurs de 2 000 masques en tissus lavables (1 000 adultes et 1 000 enfants) que nous avons reçus et de 10 000 masques chirurgicaux dont la livraison est prévue vendredi 15 mai. La distribution des masques aux habitants se fera samedi 16 mai sur la base de la liste électorale et d'un justificatif. 1 masque tissu et 5 masques jetables seront donnés par adulte ou enfant + 11 ans.

L'Etat doit prendre une partie du coût à sa charge, nous sommes dans l'attente des modalités de remboursement.

De plus, nous avons acheté 100 visières qui ont été distribuées aux commerçants de la commune et mises à disposition des agents communaux.

Eglise (rapporteur : Patrick JAGER) :

Le couvreur est intervenu pour réparer la toiture. Le coût de l'intervention est de 2700 €. L'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine nous a attribué une subvention de 900 €.

Concernant le diagnostic de l'Eglise, nous avons une subvention de presque 50 % de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Crèche (rapporteur : Patrick JAGER) :

Intervention du maçon pour régler le problème d'écoulement de l'assainissement et réalisation des enrobés la semaine prochaine.

Mise aux normes électriques des bâtiments (rapporteur : Patrick JAGER) :

L'électricien va réaliser les travaux suite aux remarques du bureau d'études.

- EMS : alarme incendie,
- Espace 2000 : blocs de secours.

Il doit également intervenir à la Chapelle de Cerseuil et les vestiaires de foot.

Changement des ordinateurs au secrétariat :

Les ordinateurs ont été changés jeudi dernier comme évoqué lors d'un précédent conseil.

Location EMS :

La naturopathe demande la résiliation de son bail.

Cérémonie du 8 mai :

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie du 8 mai a eu lieu en comité restreint.

Colis des aînés (rapporteur : Céline MEUNIER)

Le repas des aînés étant annulé cette année, toutes les personnes de plus de 65 ans se verront remettre un coffret (246 personnes). Nous avons retenu celui proposé par la société Harmonie des Saveurs pour 23.10 € TTC/unité. Devis accepté à l'unanimité des conseillers présents. Distribution prévue courant juin.

Fleurissement (rapporteur : Céline MEUNIER)

Lors de la réunion de février 2020, la commission fleurissement avait décidé de planter davantage de vivaces nécessitant moins d'arrosage, mais avec le confinement ces plantes n'ont pas pu être installées. Nous en planterons donc en octobre. Réception des fleurs le 19 mai pour les bacs ; plantation par la commission de fleurissement et par les agents communaux le 20 mai au bâtiment dans le respect des gestes barrières.

Tour de table :

Olivier VEAUX :

- Les bornages ayant été suspendus, nous n'avons pas eu le document d'arpentage donc pas d'échange possible des vignes. Il a fallu réaliser le travail des vignes et les traitements.

Patrick JAGER :

- Il faut prévoir le remplacement du sol des jeux au Bord de Marne.
- CCPC : réunions en audioconférence. Les travaux ont repris avec 2 mois de retard, ceux prévus pour la rue de l'Île d'Amour devraient donc être réalisés non pas fin 2020 mais début 2021.
- La signalisation routière (marquage au sol) est en cours.
- ASA de Mareuil le Port : le dossier Loi sur l'eau a été envoyé à la DDT pour une 1ère lecture : de nombreuses observations ont été faites par la DTT et ont pu être corrigées immédiatement par le bureau d'études. Deux points ont cependant été soulevés : campagne piézo en nappe haute (si la demande d'autorisation doit absolument présenter une campagne piézo en nappe haute cela repousserait le dépôt à l'an prochain) et établissement d'un diagnostic zone humide (nécessitant de faire appel à un prestataire externe).

Francis GRANZAMY :

- Le retard pris en raison de la situation, du manque de personnel et des pannes de matériels devraient se rattraper avec l'embauche de deux saisonniers et l'arrivée du nouveau responsable du service (début juin).

Céline MEUNIER :

- Envoi des dossiers de demande de subvention aux associations en juin 2020 pour un retour en mairie en juillet 2020.

Cédric MATHELIN :

- Travaux d'entretien des chemins en cours (grattage du bas de Cerseuil).

Dominique HARLIN :

- Le chemin de la Fortelle est en mauvais état, il faudrait prévoir des travaux d'entretien (béton).

Patrick JAGER : nous pourrions envisager de refaire le chemin depuis l'espace 2000 jusqu'à la partie déjà bétonnée (décaissement puis pose de béton).

Olivier VEAUX : le montant prévu au budget (15 000€) pour l'entretien des chemins est, depuis plusieurs années, consommé pour d'autres opérations. Nous allons le prévoir au budget 2020.

- Grillage de la déchetterie arraché : il semble que cela soit le fait de l'entreprise GTIE lors du retrait des bennes.

Daniel GAGNEUR :

- Avec le confinement, la fin des travaux du pont est-elle repoussée ?

Olivier VEAUX : pas de report, le pont rouvrira à la circulation le 12 juin 2020 comme prévu initialement.

- Où en sont les travaux de la fibre ?

Olivier VEAUX : reprise des travaux au niveau du NRO prochainement.

Fin de la séance à 22 h 00